

Les puissants ont la mémoire courte, et Monseignat fut obligé de solliciter pendant dix-huit mois avant d'obtenir un emploi.

Enfin, le 1er juin 1701, il était nommé contrôleur de la marine à Québec à la place du sieur LeRoy de la Potherie, avec des appointements de 1000 livres par année.

Un an à peine après sa nomination, les commissaires et contrôleurs par commissions furent supprimés et érigés en titre d'office. Monseignat, qui n'était pas riche, ne pouvait songer à acheter sa charge de contrôleur. Le 3 novembre 1702, MM. de Callières et de Beauharnois écrivaient au ministre :

“ Le sieur de Monseignat, contrôleur de la marine en ce pays, se trouve dans une grande peine pour satisfaire, Monseigneur, à ce que vous lui mandez touchant l'achat de sa charge de contrôleur. L'alternative que vous lui proposez de trouver 30,000 livres ou d'abandonner son emploi est pour lui une très fâcheuse extrémité. Il a peu de biens, une grande famille et on vient récemment de lui faire une banqueroute de ce qu'il avait de plus liquide. Il espère en considération des longs services qu'il a rendus à feu M. le comte de Frontenac et de ce qu'il s'acquitte bien de son emploi que Sa Majesté voudra bien le lui conserver sans l'ériger en charge ou du moins lui diminuer une partie du prix auquel elles sont fixées.” (1)

Monseignat fut continué dans ses fonctions de contrôleur, mais ses appointements furent réduits à 500 livres par an. Pour le dédommager un peu, le Roi le fit, le 1er juin 1703, conseiller au Conseil Supérieur.

MM. de Vaudreuil et de Beauharnois écrivaient au ministre le 15 novembre 1703 :

---

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 20 c. 11.